

## Note de cadrage sur les Programmes Pédagogiques Nationaux de DUT

# LANGUES

## Document 1 : Contexte

### Rappel 1 : représentativité de l'APLIUT.

L'APLIUT regroupe 220 membres, enseignants de langues (anglais, allemand, espagnol, italien, etc.) représentant 115 IUT en France et toutes les spécialités.

Les 38 membres du CA, élus pour 2 ans par l'Assemblée générale du 10 juin 2011, ont approuvé ce texte.

### Rappel 2 : les PPN de DUT et la réforme du lycée.

Le travail de rénovation des PPN s'inscrit dans le cadre de la réforme du lycée 2011<sup>1</sup> (texte du 11 mars 2011- MEN appelé « Lycée 2011 » ci-après).

Une des composantes majeures de cette réforme est celle de l'apprentissage des langues dont les points clés sont les suivants :

- programmes et horaires des langues vivantes 1 et 2 communs à toutes les séries de la voie générale d'une part, et à toutes les séries de la voie technologique d'autre part (p.13, du texte « Lycée 2011 ») ;
- mise en place de groupes de compétences de la 2<sup>nde</sup> à la Terminale (*ibid.*, p. 13 et 36) ;
- LV2 devient obligatoire de la 2<sup>nde</sup> à la Terminale (*ibid.*, p. 13) ;
- globalisation des heures LV1 et LV2 (*ibid.*, p. 20, 25, 27 et 31) ;
- généralisation de la baladodiffusion (*ibid.*, p. 13) ;
- introduction d'« EMILE » « Enseignement d'une Matière Intégrée en Langue Étrangère » (*ibid.*, p. 27 et 33 et <http://www.education.gouv.fr/cid55390/nouveau-lycee-les-informations-pour-rentree-2011.html>).

### Rappel 3 : notion d'ECTS dans les cursus universitaires.

L'expression des programmes en termes d'ECTS<sup>2</sup> (*European Credits Transfer System*) est un outil majeur de développement de la mobilité à l'international et est, à ce titre, encouragée par l'APLIUT.

Le DUT donne lieu à 120 ECTS. Les heures incluses dans les ECTS s'entendent en termes de « travail étudiant ». Ces heures représentent le travail en présentiel et le travail hors présentiel de l'étudiant (encadré par l'enseignant).

### Rappel 4 : le niveau des étudiants à leur entrée en IUT.

Le niveau cible du baccalauréat est le niveau B2<sup>3</sup> du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), soit un niveau d'utilisateur « avancé ou indépendant ».

<sup>1</sup> [http://media.education.gouv.fr/file/La\\_reforme\\_du\\_lycee/85/7/le-nouveau-lycee-les-informations-utiles-pour-la-rentree-2011\\_170857.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/La_reforme_du_lycee/85/7/le-nouveau-lycee-les-informations-utiles-pour-la-rentree-2011_170857.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.cefi.org/CEFINET/ENVIRON/EUROPE/ECTS.htm>

<sup>3</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangees.html>. Comme expliqué dans Wikipédia « ce document publié par le Conseil de l'Europe en 2001 définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans

## Association des Professeurs de Langues des Instituts Universitaires de Technologie

Les objectifs affichés par le Ministère tout au long de la scolarité en France sont les suivants : niveau A1 à la sortie de l'école élémentaire, niveau A2 à la fin du collège (validé par le diplôme national du brevet), niveau B1 à la fin de la scolarité obligatoire<sup>4</sup>, niveau B2 à la sortie du lycée.

Cependant, selon le texte relatif à l'installation du « comité stratégique des langues » mis en place par Luc Chatel en avril 2011, **seuls 28,5% des bacheliers ont atteint ou dépassé ce niveau B2**<sup>5</sup>, malgré les 1000 heures d'enseignement des langues entre la sixième et la terminale<sup>6</sup>.

Cet indicateur est conforme aux constats des enseignants de langues en IUT du niveau très hétérogène des étudiants entrants, allant de A1 à C1.

De plus, le volume LV1 – LV2 étant globalisé dans les nouveaux programmes du lycée 2011, les étudiants auront des « profils linguistiques » différents selon les répartitions des heures faites établissement par établissement, induisant ainsi des niveaux de compétence hétérogènes.

S'il est difficile de chiffrer le nombre d'heures de travail nécessaire pour le passage d'un niveau à un autre en raison des multiples facteurs qui engendrent ou ralentissent l'apprentissage des langues (motivation, langue maternelle, méthode de travail, caractère, expériences culturelles, etc.), de nombreux travaux<sup>7</sup> estiment que le passage du niveau A1 à A2 requiert environ 100 heures de travail mais que le passage à d'autres niveaux réclame un volume d'heures allant croissant.

### Rappel 5 : les PPN actuels.

L'analyse des PPN actuels dans les différentes spécialités pour les langues permet de conclure que :

- les volumes horaires sont très variables (voir tableau en annexe 1) avec, en particulier, une différence entre les départements du secondaire (moyenne de 110 heures) d'une part, et du tertiaire d'autre part (moyenne de 140 heures) ;
- la répartition des heures en TD et TP est inscrite dans les PPN pour les langues, mais la notion de TP en langues n'y est pas clairement définie et cette répartition est très variable d'une spécialité à une autre ;
- les contenus sont également très variables.

Sur ces trois points, comme sur la question des ECTS et du niveau souhaité de sortie des étudiants, une harmonisation est possible.

---

différents domaines de compétence. Ces niveaux constituent désormais la référence dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues dans de nombreux pays. »

<sup>4</sup> 16ans, soit la fin de la seconde pour un élève n'ayant pas redoublé.

<sup>5</sup> Communiqué de presse - Luc Châtel 04/04/2011 [http://www.education.gouv.fr/cid55664/installation-comite-strategique-des-langues.html#Horaires\\_d\\_enseignement\\_de\\_langues\\_vivantes](http://www.education.gouv.fr/cid55664/installation-comite-strategique-des-langues.html#Horaires_d_enseignement_de_langues_vivantes) et <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-referance.html>

<sup>6</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangeres.html>

<sup>7</sup> On pourra par exemple consulter tous les travaux de recherche proposés dans les deux premières pages du moteur de recherche Google lorsque la phrase « nombre d'heures pour passer d'un niveau de CECRL à un autre » est entrée. Une étude permettant de quantifier de manière précise les facteurs favorisant ce passage reste à mener.

## Note de cadrage sur les Programmes Pédagogiques Nationaux de DUT LANGUES

### Document 2 : Préconisations

Dans le cadre décrit par le document 1, l'APLIUT émet sept préconisations pour la rédaction des PPN en langues par les différentes CPN.

#### Préconisation 1 : le volume horaire de la LV1 dans les PPN.

- **Pas de globalisation du volume horaire de la LV1 avec d'autres matières** : nous recommandons un affichage d'heures spécifique à la LV1 afin d'assurer toute leur place aux langues.
- **Volume horaire minimum de 140 heures**, soit 5,6 ECTS (ou un minimum de 5,5 si l'on souhaite arrondir) : afin que la LV1 soit reconnue à part entière, en particulier dans les filières du secondaire, nous recommandons une **harmonisation basée sur la moyenne effectuée actuellement dans les filières du tertiaire** où elle est mieux reconnue. Une moyenne inférieure à la moyenne actuelle irait à l'encontre de la priorité affichée par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour une amélioration du niveau des étudiants en langues et un accroissement de la mobilité à l'international.
- **Répartition des heures sur les 4 semestres** (sachant que le S4 est plus court).
  - Exemple de répartition : 38 heures aux S1, S2, S3 et 26 heures au S4 = 140hrs

#### Préconisation 2 : les conditions de travail.

- **La notion de « TP » en langue ne peut pas être définie sur la base des travaux pratiques tels qu'ils s'entendent dans d'autres matières du DUT** puisque les étudiants ne travaillent pas par approche déductive sur des machines, qui seraient leur objet d'étude<sup>8</sup>.
- En l'absence de textes officiels délimitant la notion de « TP » en langue, **la répartition du travail de l'étudiant s'effectuera dans le cadre des définitions suivantes**<sup>9</sup> :
  - TD : « Les travaux dirigés (TD) sont des activités pendant lesquelles l'élève est guidé ponctuellement par le professeur. Tous les élèves ont la même activité. Le déroulement du TD est séquencé pour permettre au professeur de corriger un point particulier, d'effectuer une synthèse, d'apporter des informations... »
  - TP : « Les travaux pratiques (TP) sont des activités pendant lesquelles l'élève est autonome. Il se procure les renseignements nécessaires, seul, dans : son cours, un dossier ressource, une bibliothèque... Le TP est l'outil le plus utilisé pour mettre en œuvre une démarche déductive. On parle alors de TP d'apprentissage. »

<sup>8</sup> [http://www.apliut.com/pages/Vieassociation/CA/CACRs/CA\\_07.10.13.pdf](http://www.apliut.com/pages/Vieassociation/CA/CACRs/CA_07.10.13.pdf)

<sup>9</sup> <http://concoursprof.chez.com/pedagogie/pedagogie.htm>

- Selon ces définitions :
  - la répartition TD / TP ne sera pas effectuée en termes de taille de groupe mais en fonction des conditions de travail nécessaires pour favoriser des modes d'apprentissage variés : travail de l'étudiant en présentiel lors de « travaux dirigés », et travail en autonomie guidée, encadré par l'enseignant, en centre de langues ou à distance lors de « travaux pratiques »<sup>10</sup> ;
  - quelle que soit la taille des laboratoires<sup>11</sup> et donc quelle que soit la taille des groupes dans le laboratoire, les heures de travail en présentiel dans les laboratoires multimédias de langues, ne correspondent pas à des « travaux pratiques » : il s'agit bien de travaux dirigés.
- Conclusions pour la répartition du volume horaire :
  - La **majorité des heures** s'effectuera **en présentiel**, en **travaux dirigés**, tels que définis ci-dessous.
  - Le **travail en petits groupes étant indispensable en langue**, en particulier pour développer les compétences de prise de parole en continu et d'interaction, **ces travaux dirigés s'effectueront en groupes de maximum 20 étudiants**.
    - Suggestion de mise en œuvre : on pourra, par exemple, diviser 2 groupes-classe (env. 60 étudiants) en 3 groupes de TD-Langues pour obtenir des groupes de 20 étudiants au maximum.
  - **Une partie des heures**, définies comme des heures de travaux pratiques, **sera dédiée au travail en autonomie guidée, encadré par l'enseignant. Ces heures de travaux pratiques permettront d'intégrer les dispositifs d'apprentissage mixte** (autonomie guidée en centre de langues, sur plateforme pédagogique ou bureau virtuel, en baladodiffusion, etc.<sup>12</sup>) au cursus de DUT, tout en assurant le suivi individualisé de l'étudiant lors de son travail.
  - Lorsque les conditions matérielles locales ne le permettent pas, les heures de travaux pratiques dédiées à l'apprentissage en autonomie guidée seront transformées en heures de travaux dirigés telles que strictement définies ci-dessus, soit en groupes de maximum 20 étudiants.

---

<sup>10</sup> Une telle répartition favorise les modes d'apprentissage mixte (« *blended learning* »).

<sup>11</sup> La taille des laboratoires multimédias de langue est souvent imposée par le nombre maximum de postes étudiants et professeur qui peuvent être installés dans l'espace choisi pour implanter le laboratoire tout en respectant les conditions d'hygiène et de sécurité. Le terme de « laboratoire » est impropre puisqu'il ne s'agit pas pour l'étudiant de travailler en autonomie et de faire ses propres expérimentations par une approche déductive mais bien de suivre un cours de travaux dirigés avec un outil particulier, qui n'est pas son objet d'étude mais un support de son travail.

<sup>12</sup> Pour rappel : selon les définitions posées dans ce texte, le travail en présentiel en laboratoire multimédia de langue correspond à des « travaux dirigés », quelle que soit la taille du laboratoire.

### Préconisation 3 : les contenus.

- Une harmonisation des contenus généraux est souhaitable, en cohérence avec le CECRL<sup>13</sup> pour le domaine LANSAD (Langues pour spécialistes d'autres disciplines) et ciblée pour un public IUT (insertion professionnelle et poursuite d'études). Les contenus seront ensuite affinés et déclinés par spécialité.
- On peut distinguer trois champs linguistiques : la langue générale, la langue professionnelle et la langue de spécialité. Il sera difficile de répartir les contenus de ces trois champs en semestres distincts, tant les champs sont inextricablement liés, mais nous pouvons tout de même nommer un certain nombre d'items, en lien avec ceux retenus par les indicateurs du CECRL (pp.25-27).
- En langue générale :
  - Comprendre un document d'actualité ou d'intérêt général (audio et vidéo, comme une conférence, ou écrit, comme un article de presse) ;
  - Être capable de communiquer sur des questions d'actualité liées au monde professionnel (à partir de l'étude d'articles de presse ou de rapports officiels, de documents audio ou vidéo sur des sujets d'actualité) ;
  - Être capable de développer un point de vue sur un sujet d'actualité et une analyse critique d'un document (audio, vidéo, écrit) ;
  - Connaître les réalités culturelles des pays de langues cibles ;
  - Savoir communiquer avec aisance avec des interlocuteurs étrangers, y compris dans la dimension interculturelle.
- En langue professionnelle :
  - Préparer une réunion, en animer un point ou une partie, rédiger un compte rendu de réunion ;
  - Faire une présentation orale et écrite d'un produit, d'un service, d'un projet ou d'un processus ;
  - Rédiger des courriels et des mémos ;
  - Rédiger un CV et une lettre de motivation ;
  - Se préparer à un entretien (pour un emploi, un stage ou une poursuite d'études) ;
  - Communiquer par téléphone, savoir prendre des messages ;
  - Comprendre un document (audio, vidéo, écrit) du domaine professionnel et le restituer à l'oral ou à l'écrit ;
  - Avoir une approche culturelle des mondes professionnels des pays de langues cibles.
- En langue de spécialité :

Chaque CPN déclinera les domaines de spécialité et précisera ainsi les savoirs et savoir-faire à maîtriser par spécialité.

---

<sup>13</sup> [http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework_FR.pdf)

#### Préconisation 4 : le plurilinguisme.

- Le travail en LV2 est encouragé<sup>14</sup> par :
  - le **maintien de la LV2 dans les PPN qui l'intègrent déjà** ;
  - l'**introduction de la LV2 par le biais des modules complémentaires** dans les PPN qui ne l'intègrent pas.
- Les **volumes de la LV1 et de la LV2 ne seront pas globalisés**, tel que cela est prévu pour le lycée.
- Selon la définition même d'une politique des langues favorisant le plurilinguisme, « LV1 » ne signifie pas nécessairement « anglais »<sup>15</sup> et la LV1 pourra être définie en fonction du tissu économique de la région considérée.
- La question des moyens d'intégration de la LV2 aux PPN se pose (cf. préconisations 7).

#### Préconisation 5 : le niveau des étudiants en sortie et la certification.

- Le niveau de sortie visé pour tous les étudiants est celui d'un utilisateur indépendant (B2).
- Cependant, étant donnée l'hétérogénéité des niveaux de départ, l'objectif pour chaque étudiant pourra être de **passer d'un niveau à un autre durant le DUT** (de A1 à A2, de A2 à B1, etc.). Cet objectif pourra être encouragé par un test de niveau en entrée puis en sortie.
- Le DUT est une formation diplômante : **l'évaluation sous forme de contrôle continu assure l'obtention, ou non, des ECTS en langue.**
- Parallèlement à l'évaluation par le mode de contrôle continu durant le DUT, les étudiants seront encouragés à utiliser les outils de **formation et d'évaluation tout au long de la vie** tel que le Portfolio européen des langues.
- Durant son DUT, tout étudiant souhaitant une attestation externe de son niveau en langue pourra être encouragé à passer une certification dans le centre certificateur de l'université à laquelle il est rattaché. **Aucune certification ne sera inscrite au programme de langue du DUT ni incluse dans le volume imparti aux langues.**
- Bien que souvent proposé pour des raisons de facilité d'administration sur de grands nombres d'étudiants, le test TOEIC « Listening and Reading » ne teste que deux des cinq compétences définies par le CECRL (soit uniquement la compréhension de l'oral et la compréhension de l'écrit) et, à ce titre, ne constitue pas une certification pouvant clairement déterminer le niveau d'un étudiant en langue. De plus, nous réitérons l'analyse de l'APLIUT<sup>16</sup> selon laquelle « les tests basés sur la reconnaissance d'items (« QCM ») sont à écarter car ils ne présentent qu'un très faible intérêt pédagogique ».

<sup>14</sup> Le rapport du Sénateur Jacques Legendre sur le plurilinguisme inclus dans la lettre de mission du Ministre Luc Chatel au comité stratégique des langues rappelle le caractère essentiel de l'apprentissage de plusieurs langues.

<sup>15</sup> [http://plurilinguisme.europe-avenir.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=332&Itemid=88888896](http://plurilinguisme.europe-avenir.com/index.php?option=com_content&task=view&id=332&Itemid=88888896)

<sup>16</sup> [http://www.apliut.com/pages/debats/conclusion\\_07.05.22.pdf](http://www.apliut.com/pages/debats/conclusion_07.05.22.pdf)

### Préconisation 6 : EMILE.

- L'introduction d'EMILE peut être favorable au développement de la langue considérée - si et seulement si les intervenants en ont une maîtrise satisfaisante.
- **L'enseignement d'une matière dans d'autres langues que le français doit donc être sujet à la validation du niveau en langue des intervenants.**
- La question de la certification des intervenants et, le cas échéant, de leur formation continue universitaire se pose et est actuellement travaillée par les différents réseaux de linguistes en France, dont l'APLIUT. Cette formation pourrait s'effectuer dans le cadre de la formation continue universitaire et être encadrée par des équipes d'enseignants de langues.
- En aucun cas les cours assurés dans le cadre de l'EMILE ne pourront être pris sur les heures d'enseignement des langues inscrites au PPN (ce n'est pas la langue mais bien la matière considérée qui est enseignée).

### Préconisation 7 : Innovation, recrutement et formation des enseignants.

- Les enseignants de langues intègrent très largement les nouvelles technologies dans leurs enseignements. Un **accompagnement institutionnel de formation** des enseignants de langues, notamment dans le cadre de la **formation continue**, est donc indispensable.
- Les enseignants de langues sont également depuis longtemps à la pointe de la recherche en didactique et participent fortement à la construction de nouvelles modalités d'enseignement et d'apprentissage. Les enseignants en IUT sont en particulier impliqués dans le développement de la recherche en LANSAD (Langues pour Spécialistes d'autres disciplines) qui regroupe à la fois des problématiques liées à la didactique et à la langue de spécialité. Pour assurer le lien entre le monde de la recherche et l'enseignement, il est indispensable de continuer à **recruter des enseignants-chercheurs en langues** dans les IUT.
- La mise en œuvre d'une politique plurilingue ne pourra être assurée que par le **recrutement d'un nombre suffisant d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, chacun spécialiste d'une des différentes langues représentées** dans les IUT.

## Note de cadrage sur les Programmes Pédagogiques Nationaux de DUT

# LANGUES

## Document 3 : Synthèse

**Contenus** - Durant son DUT, l'étudiant travaillera une ou deux langues étrangères selon trois domaines : la langue générale, la langue de spécialité et la langue professionnelle. Les contenus seront déclinés pour chaque spécialité de DUT sur la base des éléments décrits dans les préconisations.

**Objectifs** – Le niveau de sortie visé pour tous les étudiants est celui d'un utilisateur indépendant (B2) mais afin de garantir la motivation de chacun, l'objectif pour chaque étudiant sera de passer, en deux ans, d'un niveau supérieur par rapport à celui enregistré à l'entrée. Ses objectifs d'apprentissage seront fixés en fonction des critères du CECRL. Il sera encouragé à utiliser tous les dispositifs de formation et d'évaluation tout au long de la vie.

**Volume horaire et conditions de travail** - Un volume de 140 h minimum sera réparti d'une part en travaux dirigés tels que définis dans le cadre strict du document 2, c'est-à-dire en présentiel par groupes de maximum 20 étudiants (part majoritaire), et d'autre part en travaux pratiques, c'est-à-dire hors présentiel en centre de langues ou à distance par le biais d'un travail en autonomie guidée encadré par l'enseignant<sup>17</sup>. Le volume horaire global sera réparti sur les 4 semestres d'études et transcrit avec des équivalents en ECTS.

**LV1 et LV2** - Dans les PPN qui l'intègrent déjà, la LV2 sera maintenue. Dans les PPN qui ne l'intègrent pas, elle sera introduite notamment par le biais des modules complémentaires.

**Moyens** - Un accompagnement institutionnel de formation des enseignants de langues, notamment dans le cadre de la formation continue, est indispensable pour que les enseignants de langues continuent à contribuer largement à l'intégration de nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage dans leurs cursus. Une politique de recrutement forte est indispensable pour la mise en œuvre du plurilinguisme tel que recommandé par le Ministère.

**EMILE** - L'enseignement d'une matière dans d'autres langues que le français pourra favoriser l'apprentissage d'autres langues si et seulement si les intervenants en ont une maîtrise satisfaisante. Une procédure de certification et, le cas échéant de formation, des intervenants doit être mise en œuvre.

-----

---

<sup>17</sup> Pour rappel : selon les définitions posées dans ce texte, le travail en présentiel en laboratoire multimédia de langue correspond à des « travaux dirigés », quelle que soit la taille du laboratoire. Lorsque les conditions matérielles locales ne le permettent pas, les heures de travaux pratiques dédiées à l'apprentissage en autonomie guidée encadrée par l'enseignant seront transformées en heures de travaux dirigés telles que strictement définies dans ce texte.



**Association des Professeurs de Langues  
des Instituts Universitaires de Technologie**

Le tableau ci-dessous propose un exemple de répartition des 140 heures avec 80% des heures effectuées en présentiel :

	Semestre 1		Semestre 2	
<b>ECTS / Volume horaire</b>	<b>38h soit 1,5 ECTS</b>		<b>38h soit 1,5 ECTS</b>	
<b>Répartition des heures de travail</b>	<b>TD*</b>	<b>TP*</b>	<b>TD*</b>	<b>TP*</b>
	en présentiel, avec des groupes de maximum 20 étudiants	en autonomie guidée, encadrée par l'enseignant**	en présentiel, avec des groupes de maximum 20 étudiants	en autonomie guidée, encadrée par l'enseignant**
	<b>30 h</b>	<b>8 h</b>	<b>30 h</b>	<b>8 h</b>
<b>Contenus</b>	Langue générale : ... Langue de spécialité : ... Langue professionnelle : ...		Langue générale : ... Langue de spécialité : ... Langue professionnelle : ...	

\* Les notions de TD et TP dans ce tableau pour les langues s'entendent dans le cadre strict des définitions posées dans le document 2.

\*\* Travail en centre de langue ou via une plateforme pédagogique, par exemple. Lorsque les conditions matérielles locales ne le permettent pas, les heures de travaux pratiques dédiées à l'apprentissage en autonomie guidée, encadré par l'enseignant, seront transformées en heures de travaux dirigés telles que strictement définies ci-dessus.

	Semestre 3		Semestre 4	
<b>ECTS / Volume horaire</b>	<b>38h soit 1,5 ECTS</b>		<b>26h soit 1 ECTS</b>	
<b>Répartition des heures de travail</b>	<b>TD*</b>	<b>TP*</b>	<b>TD*</b>	<b>TP*</b>
	en présentiel, avec des groupes de maximum 20 étudiants	en autonomie guidée, encadrée par l'enseignant**	en présentiel, avec des groupes de maximum 20 étudiants	en autonomie guidée, encadrée par l'enseignant**
	<b>30 h</b>	<b>8 h</b>	<b>21 h</b>	<b>5 h</b>
<b>Contenus</b>	Langue générale : ... Langue de spécialité : ... Langue professionnelle : ...		Langue générale : ... Langue de spécialité : ... Langue professionnelle : ...	

\* Les notions de TD et TP dans ce tableau pour les langues s'entendent dans le cadre strict des définitions posées dans le document 2.

**Association des Professeurs de Langues  
des Instituts Universitaires de Technologie**

\*\* Travail en centre de langue ou via une plateforme pédagogique, par exemple. Lorsque les conditions matérielles locales ne le permettent pas, les heures de travaux pratiques dédiées à l'apprentissage en autonomie guidée, encadré par l'enseignant, seront transformées en heures de travaux dirigés telles que strictement définies ci-dessus.

	Module complémentaire Insertion professionnelle		Module complémentaire Poursuite d'études		Module complémentaire Insertion licence professionnelle
<b>ECTS / Volume horaire</b>	<b>X ECTS soit Xh</b>		<b>X ECTS soit Xh</b>		<b>X ECTS soit Xh</b>
<b>Répartition des heures de travail</b>	<b>TD*</b>	<b>TP*</b>	<b>TD*</b>	<b>TP*</b>	
	en présentiel, avec des groupes de maximum 20 étudiants	en autonomie guidée, encadrée par l'enseignant**	en présentiel, avec des groupes de maximum 20 étudiants	en autonomie guidée, encadrée par l'enseignant**	
	....	....	....	....	
<b>Contenus</b>	Langue générale : ...  Langue de spécialité : ...  Langue professionnelle : ...		Langue générale : ...  Langue de spécialité : ...  Langue professionnelle : ...		Langue générale : ...  Langue de spécialité : ...  Langue professionnelle : ...

\* Les notions de TD et TP dans ce tableau pour les langues s'entendent dans le cadre strict des définitions posées dans le document 2.

\*\* Travail en centre de langue ou via une plateforme pédagogique, par exemple. Lorsque les conditions matérielles locales ne le permettent pas, les heures de travaux pratiques dédiées à l'apprentissage en autonomie guidée, encadré par l'enseignant, seront transformées en heures de travaux dirigés telles que strictement définies ci-dessus.

## LANGUES

### Document 4 : Annexes

#### Annexe 1 : LA SITUATION DES LANGUES DANS LES PPN ACTUELS

Spécialité d'IUT	Volume horaire en LV1 sur les deux années d'études DUT (groupes ou demi-groupes ? / intitulés TD ou TP)	Répartition des langues sur les 4 semestres (si précisé)	Moyenne Des heures
Carrières Juridiques	170h (TD)		<b>Moyenne Du volume horaire dans les départements tertiaires :  140 h Sur 4 semestres</b>
Carrières sociales	80h (TP)		
Gestion administrative Et commerciale	185 h TD		
Gestion des Entreprises et Administrations	126 h TD		
Gestion logistique et transport	130 h (60hTD + 70 TP)		
Information- Communication	130 h (pas de précision sur TP ou TD)	Répartition sur les 3 premiers semestres	
Statistique et informatique décisionnelle	150 h (pas précision TD ou TP)		
Techniques de commercialisation	150h (75h TD + 75 hTP) réparties sur 4 semestres		
Chimie	128h (64TP/64TD) + 32MC (ttes options)		<b>Moyenne Du volume horaire dans</b>
Génie biologique	Nb d'heures varie en fonction des options (60h les deux premiers		

	semestres, 36h TD + 24hTP + 27h à 44h selon les options en S3+S4)		<b>les départements secondaires :</b>  <b>110 h</b> <b>Sur</b> <b>4 semestres</b>
Génie chimique – Génie des procédés	84 h (42hTD + 42 TP)	sur les 3 premiers semestres	
Génie civil	105h TD + 135h TP	réparties sur les 3 premiers semestres	
Génie de la distribution industrielle PPN Pas accessible			
Génie du conditionnement et de l’emballage	120h (40TD + 80TP)		
Génie électrique et informatique industrielle	120h (65TD + 55 TP)	réparties sur les 3 1 <sup>er</sup> semestres	
Génie industriel et maintenance	105 h	(3 premiers semestres, 75hTD + 15hTP et 4eme semestre 15hTP)	
Génie mécanique et productique	120 h (60TD/60TP)		
Génie thermique et énergie	120h (60TD + 60 TP)		
Hygiène, sécurité, environnement	100h (pas précision si TD ou TP)	-	
Informatique	120 h		
Mesures physiques	210h avec l’expression communication ; penser qu’il y a 105 h pour les langues (recommandation de respecter l’équilibre entre les deux disciplines)		
Qualité, logistique			

Association des Professeurs de Langues  
des Instituts Universitaires de Technologie

industrielle et organisation	120h (déclinées en 80h TD + 40 hTP)	sur 4 semestres	
Réseaux et télécommunications	120h (40TD/80TP)		
Sciences et génie des matériaux	120h (60TD + 60 TP)		
Services et réseaux de communication	120h ou TD ou TP		